

Besoin d'aide ?

▪ Vous rencontrez un problème de navigation ?

Pour une meilleure expérience utilisateur nous vous conseillons d'utiliser le navigateur internet Chrome que vous pouvez télécharger à l'adresse suivante : <https://www.google.fr/chrome/browser/desktop/>

▪ Quelles sont les garanties liées à mon contrat Assurenergie ?

Les garanties sinistrables sont les suivantes : Décès, Perte d'emploi, Incapacité temporaire de travail, Hospitalisation, Perte totale et irréversible d'autonomie.

▪ Comment modifier mes informations personnelles ?

Pour modifier vos informations liées à **votre assurance** merci de nous contacter par téléphone au 01 76 48 48 37, ou par courriel à l'adresse suivante : service.assurenergie@axa.fr

▪ Comment puis-je suivre le traitement de mon sinistre ?

Si vous avez effectué votre déclaration de sinistre depuis notre site internet, votre espace adhérent (dont les informations de connexion vous ont été transmises par courriel) vous permet de suivre en temps réel l'évolution du traitement de votre sinistre au travers différents statuts (en analyse, incomplet, accepté/refusé).

Parallèlement, des notifications vous seront envoyées par courriel à chaque modification de statut.

Si vous avez effectué votre déclaration de sinistre par téléphone ou par courrier postal, toutes les communications liées à votre sinistre vous seront envoyées par courrier postal à l'adresse indiquée lors de votre souscription au contrat Assurenergie.

▪ Comment nous contacter ?

Par téléphone :

du lundi au vendredi au 01 76 48 48 37

Par courriel :

service.assurenergie@axa.fr

Par courrier postal :

AXA GESTION CREDITOR
GESTION DES SINISTRES
313 terrasses de l'Arche
92727 NANTERRE CEDEX